

Point 2.1

✓ Pour information

PRESENTATION DU CIRCUIT ASSEMBLEE

Résumé et recommandations

Le circuit Assemblée du Congrès mondial 2022 de CGLU vise à délibérer et à présenter les priorités continentales et thématiques qui contribuent aux politiques globales de l'Organisation mondiale. L'Assemblée sera co-présidée par les leaders politiques régionaux avec des contributions des coprésident·e-s des Conseils politiques, sous la direction des Sections régionales de CGLU.

Le circuit Assemblée sera construit sur des sessions inspirées des documents de position qui devront être soumis par les sections régionales de CGLU. Les documents de position définiront un recueil de recommandations politiques qui feront partie du Pacte pour l'avenir de l'humanité, le cœur de nos priorités politiques renouvelées pour 2022-2028, et feront également partie du programme de travail de CGLU. Les sessions elles-mêmes contribueront à diffuser les conclusions de ces documents et à alimenter les versions finales du Pacte pour l'avenir.

Le projet de structure du Pacte pour l'avenir et ses trois axes - personnes, planète et gouvernement - seront la base des discussions et des consultations autour de chacun des documents de position de l'Assemblée. Les sections régionales sont invitées à présenter leurs résultats aux instances statutaires de CGLU.

L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** des résultats du processus du circuit Assemblée et de ses sessions à Daejeon.
2. **Utiliser** ces contributions dans les plans de travail de l'Organisation mondiale.

1. Le circuit Assemblée regroupe les sections de CGLU et les représentant·e-s des gouvernements locaux et régionaux en tant qu'éléments clés. Ils garantissent que le processus politique de l'Organisation mondiale émane véritablement de la base, pour les personnes et par les personnes.
2. Le circuit Assemblée permet que les priorités continentales, sectorielles et thématiques contribuent aux politiques mondiales de l'Organisation mondiale des gouvernements locaux et régionaux.
3. À travers le circuit Assemblée, les sections de CGLU élaborent des documents de position qui seront présentés lors des séances de l'Assemblée. Ils fourniront une série de recommandations à la Présidence nouvellement élue de CGLU et au Pacte pour l'avenir.



De Durban au Pacte pour l'avenir

4. À Durban, le circuit Assemblée a permis de présenter les principales priorités de l'Organisation mondiale dans une perspective continentale. Les séances de l'Assemblée et les documents de position présentés à Durban ont permis de définir les thèmes clés pour chaque région du monde et d'alimenter la Déclaration politique de Durban, la feuille de route établie à Durban pour la Décennie d'action. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des priorités de chaque document :
 - a) **Afrique** — Le défi de l'urbanisation et des pauvres en milieu urbain, l'accès au financement pour les gouvernements locaux et régionaux, la capacitation des dirigeants locaux et régionaux, ainsi que la gouvernance à plusieurs niveaux faisaient partie des thèmes clés du document de position africain.
 - b) **Amériques** — La mondialisation et la financiarisation sont les éléments clés du document. Certaines caractéristiques clés pour comprendre la situation dans la région ont été fournies, comme le manque d'accès au financement pour les gouvernements locaux, les inégalités, la violence urbaine, la migration (en particulier la situation au Venezuela et au Nicaragua), les visages de la pauvreté (en particulier comment elle affecte les jeunes) et le défi de la réduction des émissions de carbone et la préservation de l'Amazonie.
 - c) **Eurasie-Pacifique** — Le document de position de la région Asie-Pacifique mettait l'accent sur les villes résilientes et durables et sur la localisation du cadre de Sendai, ainsi que sur la promotion du patrimoine culturel et la garantie d'une autonomie locale efficace.
 - d) **Europe** — Le document de position européen a abordé la question du renforcement du rôle, de la prise en compte et de l'implication des gouvernements locaux et régionaux dans les politiques européennes et mondiales. Il se concentrait également sur la création de partenariats internationaux pour mettre en œuvre et diffuser les ODD dans le monde entier.
 - e) **Métropolis** — Le document de position de Metropolis aborde les défis de l'ère métropolitaine à venir. Il évoque le rôle que les grandes métropoles joueront dans les années à venir, notamment comment repenser les frontières et les juridictions des villes pour une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.
 - f) **Moyen-Orient et Asie de l'Ouest** — Le document de position du Moyen-Orient et l'Asie de l'Ouest aborde la consolidation de la paix suite aux différents conflits dans la région, les mouvements migratoires qui découlent de cette crise et la lutte pour faire face à la crise climatique dans la région.
5. Le processus du circuit Assemblée en 2022 jusqu'à la rencontre de Daejeon permettra de montrer comment cette réalité a actualisé et renouvelé les priorités continentales de l'Organisation mondiale, en devenant une partie essentielle du Pacte pour l'avenir, nos priorités stratégiques à partir de 2022.
6. Les consultations en vue des séances et des rassemblements de l'Assemblée à Daejeon dans le cadre du Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux en 2022 seront menées par les sections régionales de CGLU, en s'appuyant sur l'expérience de Durban, et avec les trois axes du Pacte (personnes, planète, gouvernement) qui traversent tous les documents.

Le circuit Assemblée et le Pacte pour l'avenir

7. Les priorités politiques figurant dans les documents de position de l'Assemblée constitueront un recueil de contributions politiques que la Présidence recevra pour élaborer le Pacte pour l'avenir.
8. Ce recueil de recommandations politiques sera utilisé comme contribution au programme de travail 2023 de l'Organisation mondiale et au renouvellement des priorités stratégiques à partir de 2022. Les résultats du Congrès mondial de Daejeon devraient inspirer une décennie entière d'actions locales.
9. Ils permettront à l'Organisation mondiale de consolider la voix de notre collectif auprès des Nations Unies, des mécanismes continentaux et, surtout, d'accroître l'appropriation par les membres et les sections de la définition des politiques de l'Organisation mondiale.
10. Le projet de structure du Pacte pour l'avenir et ses trois axes -personnes, planète et gouvernement- serviront de base aux discussions et consultations autour de chacun des documents de position de l'Assemblée.

Format du document de position

11. Le document de position se basera sur les trois composantes du Pacte pour l'avenir : personnes, planète et gouvernement. Le document devrait avoir une longueur maximale de 6 pages. Il pourra inclure les éléments suivants :
 - a) **Messages clés** : résumé des principaux messages du document
 - b) **Contexte actuel et état des lieux des défis** : le contexte et les défis en matière de mise en œuvre locale rencontrés dans la région.
 - c) **Priorités politiques clés dans les domaines suivants** : détailler les liens directs de ces défis avec une (ou plusieurs) de nos priorités politiques globales identifiées dans le Pacte pour l'avenir :
 - **Personnes** : cet axe fera pression en faveur d'un agenda plus fort pour soutenir les droits dans la ville, y compris le droit à un logement adéquat pour toutes et tous, les droits culturels et les droits numériques, en tant qu'outil essentiel pour ne laisser personne ni aucun territoire pour compte. Il s'agira d'un antidote unique à la montée des discours discriminatoires et xénophobes. L'agenda de consolidation de la paix sera un moteur essentiel du Pacte pour l'avenir.
 - **Planète** : cet axe souligne la nécessité de construire de nouveaux modèles pour une transformation écologique en relation avec la nature. Il pourrait approfondir les questions liées à la répartition juste et équitable des bénéfices de l'action climatique et du renforcement de la résilience, au renforcement des systèmes de soins, à la protection des services publics et des biens communs, à l'énergie décentralisée et locale, à l'eau et à la mobilité urbaine, territoriale et humaine.
 - **Gouvernement** : cet axe donnera vie à notre programme de démocratie locale, notamment notre travail sur le renouvellement de la gouvernance, sur la gouvernance d'urgence et le redoublement des efforts en matière de transparence et de gouvernements ouverts.
 - Le cas échéant, un lien vers les recommandations et le travail des Forums, Commissions et Communautés de pratique de CGLU.

- d) **Stratégies et outils politiques** : regrouper un ensemble de politiques développées dans la région pour faire face aux défis détaillés dans la partie 2.
- e) **Liens avec les agendas mondiaux et les mécanismes continentaux** : détailler comment la stratégie politique est liée aux stratégies continentales développées par les institutions continentales (par exemple, l'UE, l'UA, l'ASEAN), aux agendas régionaux (par exemple, l'Agenda urbain de l'UE, l'Agenda 2063 de l'Union africaine) et/ou aux agendas mondiaux (les ODD, l'Agenda climatique, le Cadre de Sendai, le financement du développement, le Pacte mondial sur les migrations)
- f) **Principales recommandations et actions du mouvement international des gouvernements locaux et régionaux** : lister un ensemble de 8 recommandations politiques maximum. Par exemple, le Manifeste de Durban comprenait des recommandations politiques sur :
- La transformation écologique
 - Un siège à la table mondiale
 - Un environnement national favorable
 - L'accélération de la localisation des ODD
 - L'héritage d'Habitat III, la gouvernance multi-niveaux
 - La culture, pilier du développement durable
 - Les migrations

Processus du circuit Assemblée

12. Le processus s'est articulé en deux phases :

a) Phase de consultation : février-septembre 2022

Les sections assureront un processus de consultation de leurs membres dans les 9 sections de CGLU. Elles sont invitées à inclure les consultations dans leurs propres processus :

- Afrique
- Asie-Pacifique
- Eurasie
- Europe
- Amérique Latine
- Metropolis
- Amérique du Nord
- Moyen-Orient et Asie de l'Ouest
- Forum des régions

b) Séance de l'Assemblée : octobre 2022

Les sections organiseront leur séance d'Assemblée dans le cadre du circuit Assemblée du Congrès mondial de CGLU. Les sections présenteront les résultats de ces sessions à l'Assemblée générale lors du Congrès mondial de Daejeon.

Feuille de route pour le circuit Assemblée

13. **Février 2022** : premières discussions des sections dans le cadre du Séminaire de CGLU 2022 (21-25 février 2022) :

- a) Présentation du processus du circuit Assemblée en vue de Daejeon et de sa contribution au Pacte pour l'avenir.
- b) Première présentation des priorités identifiées lors du Séminaire 2022

14. **Juin 2022** : Consultations et exercice de rédaction par les Sections :

- a) Les sections de CGLU ont été invitées à mener des consultations et à commencer la rédaction de leur document de position en vue de Daejeon et de leur contribution au Pacte pour l'avenir sur les personnes, la planète et les gouvernements.
- b) Les sections de CGLU ont été invitées à présenter une mise à jour orale de leur document de position au Bureau exécutif de CGLU, en guise d'avant-première du document de position complet.

Vers Daejeon : les documents d'orientation et les séances de l'Assemblée

15. **Projet final pour publication : Septembre 2022**

16. **SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE - Octobre 2022** : Séances formelles de l'Assemblée pendant le Congrès mondial de CGLU à Daejeon et contribution formelle au Pacte pour l'avenir.

Il y aura finalement sept séances de l'Assemblée, CGLU-ASPAC intégrant son Assemblée dans le cadre de ses réunions statutaires à Daejeon. L'Amérique du Nord et la section latino-américaine tiendront une Assemblée conjointe, de même que Metropolis et le Forum des régions.